



**RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL**  
**du**  
**lundi 15 novembre 2021 à 20 h 00.**

**Tableau de présence**

Noms	Présents	Absents
Pascal DUEZ	X	
Alain FOVEZ	X	
Marie-Françoise DELAVAL	X	
Richard BILLOIR	X	
Véronique MORELLE	X	
Marc NIEUWJAER	X	
Michel DENOYELLE	X	
Richard DECEUNINCK	X	
Alice SOURDEAU	X	
Virginie FROMONT	X	
Lindsay BRENDLER	X	
Nathalie RUELLE		X
Réjane LEROY		X
Murielle BONNET	X	
Alain DUQUESNOY		X
<b>Présents:</b>	<b>12</b>	
<b>Absents:</b>		<b>3</b>

**ABSENTS :**

.	.	.	.
.	.	.	.

**ABSENT(S) EXCUSÉ(S) :**

Alain DUQUESNOY	Nathalie RUELLE	Réjane LEROY	.
.	.	.	.

**PROCURATION(S) :**

Nathalie RUELLE	Donne procuration à	Véronique MORELLE
.	Donne procuration à	.
.	Donne procuration à	.

<b>Président de séance</b> : P. DUEZ, Maire	<b>Secrétaire de séance</b> : Marc NIEUWJAER
<b>Lieu</b> : Salle du Conseil Municipal	<b>Date de convocation</b> : 08/11/2021



Villers en Cauchies

## Ordre du jour :

N° de page

1. Réunion du 7 septembre 2021 – approbation du compte rendu.....	3
2. Budget – dématérialisation des documents budgétaires soumis au contrôle de légalité.....	3
3. Budget communal – décision modificative N°1 .....	4
4. Subvention exceptionnelle – association Pocheo Canopée .....	4
5. Subvention exceptionnelle – coopérative scolaire .....	4
6. Subvention exceptionnelle – Verlaine 59 .....	5
7. Centre social AJR – adhésion de la commune .....	5
8. Personnel communal – gratification de fin d’année.....	6
9. Terrains communaux – fixation du prix de vente .....	6
10. Convention MSA/CAF – lutte contre l’évitement scolaire .....	7
11. Budget des eaux et de l’assainissement – décision modificative N°1.....	7
12. Service eaux et assainissement – convention de délégation de la compétence eau potable (CAC) 8	
13. Service eaux et assainissement – convention de délégation de la compétence assainissement (CAC).....	8
14. Gestion des eaux pluviales urbaines – convention de délégation de maîtrise d’ouvrage (CAC)	9
15. Association Foncière de Remembrement – renouvellement du bureau.....	9
16. SIDEK -modification des statuts du SIDEK.....	10
17. Questions et informations diverses : .....	11



## 1. Réunion du 7 septembre 2021 – approbation du compte rendu

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le compte-rendu de la réunion de conseil du 7 septembre 2021. Les élus sont invités à se prononcer avant de le signer.

Décision prise (désignation du vote : vote à main levée) :

**Après en avoir pris connaissance et délibéré, l'assemblée décide, à l'unanimité, d'approuver le compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal du 7 septembre 2021.**

POUR : 13 voix	CONTRE : --	NUL : --	ABSTENTION : --
----------------	-------------	----------	-----------------

## 2. Budget – dématérialisation des documents budgétaires soumis au contrôle de légalité

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu le décret n° 2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 26 octobre 2005 portant approbation d'un cahier des charges des dispositifs de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et fixant une procédure d'homologation de ces dispositifs ;

Vu l'article du 13 octobre 2011 modifiant l'arrêté du 26 octobre 2005 portant approbation d'un cahier des charges des dispositifs de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et fixant une procédure d'homologation de ces dispositifs ;

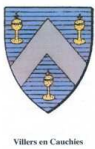
Considérant que la commune de VILLERS-EN-CAUCHIES souhaite s'engager dans la dématérialisation de ses actes budgétaires soumis au contrôle de légalité ;

Décision prise (désignation du vote : vote à main levée) :

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de/d' :**

- **Procéder à la télétransmission des actes budgétaires.**
- **Autoriser M. le Maire à signer l'avenant correspondant avec le représentant de l'État.**

POUR : 13 voix	CONTRE : --	NUL : --	ABSTENTION : --
----------------	-------------	----------	-----------------



Villers en Cauchies

### 3. Budget communal – décision modificative N°1

Afin de procéder au règlement des frais du bureau d'études PADE, M. le Maire invite les élus à bien vouloir adopter une décision modificative (détaillée dans le tableau ci-dessous) au budget communal.

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES	MONTANT
Article 2315 – CHAP 23 - Installations, matériel et outillage techniques	+ 10 000 €
Article 2031 – CHAP 20 – Frais d'études	- 10 000 €
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES	
Article 2031 – frais d'études	- 900 €
Article 2315 – Installations, matériel et outillage techniques	+ 900 €
RESULTAT DE LA SECTION	<b>+ 0 €</b>

Décision prise (désignation du vote : *vote à main levée*) :

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d' :**

- **Inscrire les décisions modificatives proposées par M. le Maire.**
- **Autoriser M. le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.**

POUR : 13 voix	CONTRE : --	NUL : --	ABSTENTION : --
----------------	-------------	----------	-----------------

### 4. Subvention exceptionnelle – association Pocheco Canopée

Suite aux différentes plantations effectuées par l'association Pocheco Canopée, M. le Maire souhaite verser à cette association une subvention exceptionnelle de 100 €. Les élus sont invités à se prononcer.

Décision prise (désignation du vote : *vote à main levée*) :

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d' :**

- **Accepter la proposition de M. le Maire et de verser à l'association Pocheco Canopée une subvention exceptionnelle de 100 €.**
- **Autoriser M. le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.**

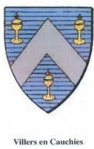
POUR : 13 voix	CONTRE : --	NUL : --	ABSTENTION : --
----------------	-------------	----------	-----------------

### 5. Subvention exceptionnelle – coopérative scolaire

M. le Maire propose de verser une subvention exceptionnelle de 176 € à la coopérative scolaire. Il invite les élus à se prononcer.

Décision prise (désignation du vote : *vote à main levée*) :

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à la majorité, d' :**



Villers en Cauchies

- **Accepter la proposition de M. le Maire et de verser à la coopérative scolaire une subvention exceptionnelle de 176 €.**
- **Autoriser M. le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.**

POUR : 10 voix	CONTRE : --	NUL : --	ABSTENTION : 3 voix
----------------	-------------	----------	---------------------

## **6. Subvention exceptionnelle – Verlaine 59**

Afin de participer aux frais engagés par l'association Verlaine 59 lors des différentes manifestations organisées dans la commune cette année, M. le Maire propose de verser à celle-ci une subvention exceptionnelle de 300 €. Les élus sont invités à se prononcer.

(M<sup>me</sup> FROMONT Virginie, Présidente de l'Association Verlaine 59, ne participe pas au vote).

Décision prise (désignation du vote : vote à main levée) :

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à la majorité, d' :**

- **Accepter la proposition de M. le Maire et de verser à l'association Verlaine 59 une subvention exceptionnelle de 300 €.**
- **Autoriser M. le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.**

POUR : 11 voix	CONTRE : --	NUL : --	ABSTENTION : 1 voix
----------------	-------------	----------	---------------------

## **7. Centre social AJR – adhésion de la commune**

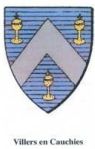
Comme présenté au conseil municipal le 12 mars 2021, le Centre Social AJR, dont le siège social se trouve à Noyelles-sur-Escout, développe de nombreuses activités et animations en itinérance sur certaines communes rurales du territoire communautaire et à destination de tous les publics (petite enfance, enfance, jeunesse et adultes). M. le Maire souhaiterait offrir aux Villersois la possibilité de profiter des services de cette structure sociale et propose aux élus d'adhérer à ce Centre Social. Le coût de l'adhésion est estimé à 6 490.67 €/an pour la formule Mercredi loisirs- jeunesse (hors RAM) et engage la commune pour 2 années. Les élus sont invités à se prononcer.

Décision prise (désignation du vote : vote à main levée) :

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à la majorité, d' :**

- **Accepter la proposition de M. le Maire et d'adhérer au Centre Social AJR pour 2 ans à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022. Coût estimé 6 490.67 €/an.**
- **Inscrire les crédits au budget communal 2022.**
- **Autoriser M. le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.**

POUR : 12 voix	CONTRE : --	NUL : --	ABSTENTION : 1 voix
----------------	-------------	----------	---------------------



Villers en Cauchies

DÉPARTEMENT DU NORD  
Arrondissement de Cambrai  
Canton de Caudry  
Commune de **Villers-en-Cauchies**

## **8. Personnel communal – gratification de fin d’année**

A l’occasion des fêtes de fin d’année, M. le Maire propose d’attribuer un bon d’achat aux 11 agents contractuels travaillant ou ayant travaillé pour la commune en 2021, selon la méthode suivante : 10 euros/agent/mois (si l’agent n’a pas eu d’absence dans le mois). Le montant total est évalué à 510 €. Les élus sont invités à se prononcer.

Anthony CAILLAUX	60
Nathan HERBIN	30
Chantal DUBOIS	60
Sandra DELSARTE	40
Julie BATAILLE	40
Laura BARRE	0*
Manon RENTIES	80
Adrian DOOLAEGHE	50
Ludovic VIL	90
Gwenaëlle LEPAN	30
Gérard BEVIS	30
<b>TOTAL</b>	<b>510</b>

\* plusieurs jours d’absence chaque mois de janvier à août 2021.

Décision prise (désignation du vote : vote à main levée) :

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l’unanimité, de/d’ :**

- **Valider la proposition de M. le Maire, étant entendu que les crédits ont été prévus au budget.**
- **Autoriser M. le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.**

POUR : 13 voix	CONTRE : --	NUL : --	ABSTENTION : --
----------------	-------------	----------	-----------------

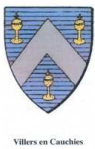
## **9. Terrains communaux – fixation du prix de vente**

Suite à l’acquisition par la commune des terrains situés rue de Saulzoir pour la réalisation d’une noue et rue Victor Hugo pour la création d’un parking, M. le Maire souhaite que le Conseil Municipal puisse fixer le prix de vente au m<sup>2</sup> des parcelles de terrains qui ne sont pas concernées par les projets de la Municipalité. M. le Maire propose de fixer ce prix de vente à 70 €/m<sup>2</sup> et demande aux élus de bien vouloir lui accorder la possibilité de négocier avec les potentiels acheteurs (limite basse fixée à 60 €/m<sup>2</sup>). Les élus sont invités à se prononcer.

Décision prise (désignation du vote : vote à main levée) :

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l’unanimité, de/d’ :**

- **Fixer le prix de vente des terrains communaux de la rue de Saulzoir et de la rue Victor Hugo à 70 €/m<sup>2</sup> (négociation possible par M. le Maire jusqu’à 60 €/m<sup>2</sup>).**
- **Autoriser M. le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.**



Villers en Cauchies

DÉPARTEMENT DU NORD  
Arrondissement de Cambrai  
Canton de Caudry  
Commune de **Villers-en-Cauchies**

POUR : 13 voix	CONTRE : --	NUL : --	ABSTENTION : --
----------------	-------------	----------	-----------------

### **10. Convention MSA/CAF – lutte contre l'évitement scolaire**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-29,

Vu l'article L 131-6 du code de l'Education qui dispose qu'il revient au Maire de dresser, chaque année, à la rentrée scolaire, la liste de tous les enfants résidant dans sa commune et soumis à l'obligation scolaire,

Vu l'article R 131-10 du code de l'Education qui précise que le Maire peut mettre en œuvre un traitement automatisé de données à caractère personnel ayant pour finalité de procéder au recensement des enfants soumis à l'obligation scolaire résidant dans la commune,

Vu l'article R 131-10-3 du code de l'Education qui précise que les organismes chargés du versement des prestations familiales transmettent au maire, à sa demande et par voie sécurisée, les données relatives à l'identité de l'enfant ouvrant droit au versement de prestations familiales et les données relatives à l'identité de l'allocataire,

Considérant la demande de la Commune de recevoir ces données,

Considérant que la transmission de ces informations doit faire l'objet d'une convention entre la commune et la Caisse de Mutualité Sociale Agricole, et d'une convention entre la commune et la Caisse d'Allocations Familiales du Nord pour lutter contre l'évitement scolaire,

M. le Maire propose aux élus de conventionner avec ces deux caisses afin de bénéficier de données nominatives permettant de recenser les enfants en âge d'être scolarisés (3-16 ans) et bénéficiaires d'allocations. Les élus sont invités à se prononcer.

Décision prise (désignation du vote : vote à main levée) :

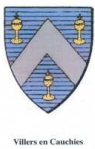
**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d' :**

- **Accepter la proposition de M. le Maire et de conventionner avec la Caisse de Mutualité Sociale Agricole et la Caisse d'Allocations Familiales du Nord pour lutter contre l'évitement scolaire.**
- **Autoriser M. le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.**

POUR : 13 voix	CONTRE : --	NUL : --	ABSTENTION : --
----------------	-------------	----------	-----------------

### **11. Budget des eaux et de l'assainissement – décision modificative N°1**

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'adopter une décision modificative au budget « eau et assainissement » afin de régler des charges diverses de la gestion courante (analyse eau, frais d'entretien de la station d'épuration). Celle-ci est détaillée dans le tableau ci-dessous.



Villers en Cauchies

DÉPARTEMENT DU NORD  
Arrondissement de Cambrai  
Canton de Caudry  
Commune de **Villers-en-Cauchies**

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES	MONTANT
Article 61523- CHAP 011– Réseaux	- 8 000 €
Article 658 – CHAP 65 -Charges diverses de la gestion courante	+ 8 000 €
<b>RESULTAT DE LA SECTION</b>	<b>+ 0 €</b>

Les élus sont invités à se prononcer.

Décision prise (désignation du vote : vote à main levée) :

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d' :**

- **Inscrire les décisions modificatives proposées par M. le Maire.**
- **Autoriser M. le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.**

POUR : 13 voix	CONTRE : --	NUL : --	ABSTENTION : --
----------------	-------------	----------	-----------------

**12. Service eaux et assainissement – convention de délégation de la compétence eau potable (CAC)**

La convention de délégation de la compétence eau potable entre la Communauté d'Agglomération de Cambrai et la commune prend fin au 31 décembre de cette année. M. le Maire sollicite les élus afin que la délégation de compétences portant sur la production et la distribution d'eau potable soit renouvelée au plus tôt à compter de son caractère exécutoire et ce jusqu'au 31 décembre 2038.

Le périmètre et les modalités d'organisation de cette délégation sont détaillés dans la convention annexée.

Les élus sont invités à se prononcer.

Décision prise (désignation du vote : vote à main levée) :

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser M. le Maire à signer la convention de délégation de compétences « production et distribution eau potable » et tous les documents relatifs à ce dossier.**

POUR : 13 voix	CONTRE : --	NUL : --	ABSTENTION : --
----------------	-------------	----------	-----------------

**13. Service eaux et assainissement – convention de délégation de la compétence assainissement (CAC)**

La convention de délégation de la compétence Assainissement entre la Communauté d'Agglomération de Cambrai et la commune prend fin au 31 décembre de cette année. M. le Maire sollicite les élus afin que la délégation de compétences portant sur l'assainissement collectif et non-collectif soit renouvelée au plus tôt à compter de son caractère exécutoire et ce jusqu'au 31 décembre 2038.

Le périmètre et les modalités d'organisation de cette délégation sont détaillés dans la convention annexée.





Villers en Cauchies

Les élus sont invités à se prononcer.

Décision prise (désignation du vote : vote à main levée) :

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser M. le Maire à signer la convention de délégation de compétences « assainissement collectif et non-collectif » et tous les documents relatifs à ce dossier.**

POUR : 13 voix	CONTRE : --	NUL : --	ABSTENTION : --
----------------	-------------	----------	-----------------

#### **14. Gestion des eaux pluviales urbaines – convention de délégation de maîtrise d'ouvrage (CAC)**

Afin de réduire les délais de réalisation des travaux de la noue (rue de Saulzoir), la Communauté d'Agglomération de Cambrai souhaite déléguer la maîtrise d'ouvrage de ces travaux à la commune.

A noter que les dossiers d'avant-projet et de projet seront approuvés conjointement par le Maître d'ouvrage (CAC) et le mandataire (la commune).

Concernant le financement, le maître d'ouvrage s'engage à verser une participation financière globale de 30 925.00 € HT au titre de la compétence Gestion des Eaux Pluviales Urbaines.

M. le Maire propose aux élus de bien vouloir l'autoriser à signer cette convention.

Décision prise (désignation du vote : vote à main levée) :

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser M. le Maire à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la Communauté d'Agglomération de Cambrai et tous les documents relatifs à ce dossier.**

POUR : 13 voix	CONTRE : --	NUL : --	ABSTENTION : --
----------------	-------------	----------	-----------------

#### **15. Association Foncière de Remembrement – renouvellement du bureau**

L'Association Foncière de Remembrement doit renouveler son bureau en décembre 2021. Celui-ci est composé de :

- M. le Maire membre de droit et donc désigné d'office,
- 5 membres (3 titulaires et 2 suppléants) désignés par le Conseil Municipal,
- 5 membres (3 titulaires et 2 suppléants) désignés par la Chambre d'Agriculture.

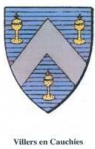
M. le Maire propose au Conseil Municipal de désigner les personnes suivantes :

Titulaires :

- M. FOVEZ Alain,
- M. MALAQUIN Marc,
- M. MERIAUX Raphaël,

Suppléants :

- M. MERIAUX Hervé,



Villers en Cauchies

- M. LESNES Gérard.

Les élus sont invités à se prononcer.

Décision prise (désignation du vote : vote à main levée) :

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d' :**

- **Accepter la proposition faite par M. le Maire et de désigner M. FOVEZ Alain, M. MALAQUIN Marc et M. MERIAUX Raphaël, membres titulaires et M. MERIAUX Hervé et M. LESNES Gérard, membres suppléants.**
- **Autoriser M. le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.**

POUR : 13 voix	CONTRE : --	NUL : --	ABSTENTION : --
----------------	-------------	----------	-----------------

## **16. SIDEC -modification des statuts du SIDEC**

M. le Maire informe l'assemblée que le Comité Syndical du SIDEC a décidé lors de sa séance du 31 août 2021 de procéder à une modification de ses statuts. Le projet de statuts prend en compte les différents échanges avec les élus des collectivités membres et les services préfectoraux au cours de ces derniers mois.

M. le Maire rappelle que l'adoption de la révision des statuts n'emporte pas pour la commune le transfert automatique des nouvelles compétences. Celles-ci sont optionnelles.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral modifié du 13 février 1952 portant création du Syndicat intercommunal de l'Energie du Cambrésis,

Vu les arrêtés préfectoraux successifs portant modification du périmètre et des statuts du SIDEC,

Considérant que la modification des statuts du SIDEC permet de faciliter le transfert de compétences optionnelles,

Considérant que les collectivités disposent d'un délai de 3 mois, à compter de la notification de la délibération du Comité Syndical pour se prononcer sur la modification envisagée et que, passé ce délai, et à défaut de délibération, la décision est réputée favorable,

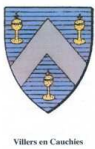
M. le Maire propose d'approuver les nouveaux statuts tels que présentés, applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2022 sous réserve de l'arrêté préfectoral actant ces changements.

Les élus sont invités à se prononcer.

Décision prise (désignation du vote : vote à main levée) :

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d' :**

- **Approuver les nouveaux statuts du SIDEC présentés par M. le Maire.**
- **Autoriser M. le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.**



Villers en Cauchies

DÉPARTEMENT DU NORD  
Arrondissement de Cambrai  
Canton de Caudry  
Commune de **Villers-en-Cauchies**

POUR : 13 voix	CONTRE : --	NUL : --	ABSTENTION : --
----------------	-------------	----------	-----------------

### **17. Questions et informations diverses :**

Les élus informent l'assemblée sur les points suivants :

- Les assistantes maternelles de la commune souhaitent pouvoir accéder à un RAM. Renseignements pris, celui d'Avesnes-Les-Aubert est inaccessible car la commune n'est pas membre de la CA2C.
- Reboisement des chemins par l'association Pocheo Canopée prévu le 29 et 30 novembre. Les élus sont invités à y participer.
- Livraison des écrans interactifs commandés pour l'école dans une quinzaine de jours.
- Intervention sur l'éclairage public pour assurer la sécurité des collégiens/lycéens.

M. le Maire informe les élus sur les points suivants :

- Ressources humaines :
  - Contrats PEC :
    - Service technique : M. HERBIN Nathan, démarré le 1<sup>er</sup> octobre 2021.
- Travaux d'enfouissement du centre-bourg terminés. Reprise des travaux de rénovation/réfection de voirie au printemps 2022.
- Déchetterie de Saint-Aubert : fermeture pendant plusieurs mois. Pendant les travaux, les Villersois peuvent se rendre à la déchetterie d'Iwuy.
- Achats par délégation :
  - BASUYAU METAL SOLUTION, support stèle, coût 539.35 € TTC.
  - URBATECH, armature stèle, coût 414.00 € TTC.
  - TEFFRI, stèle verre trempé, coût 1 194.00 € TTC.
  - PATOUX, achat d'un taille haies STIHL, coût 504.00 € TTC.
  - VILLERS-BOIS, fournitures et pose de menuiseries local Newbound, coût 2 443.26 € TTC.
  - V-S-C, rénovation des douches salle de sport, coût 2 825.00 € TTC.
- Manifestations :
  - 05 décembre 2021 : marche organisée pour le Téléthon par l'association Festi'Cauchies,
  - 16 décembre 2021 : Noël des enfants de l'école,
  - 19 décembre 2021 : distribution du colis des aînés,
  - 08 janvier 2022 à 17h30 : vœux du Maire,
  - février 2022 : salon de la peinture,
  - 10 avril 2022 : élection Présidentielle,
  - 16 avril 2022 : course aux œufs de Pâques,
  - 24 avril 2022 : élection Présidentielle,
  - 28 mai 2022 : fêtes des mères,
  - 12 juin 2022 : élections législatives,



Villers en Cauchies

DÉPARTEMENT DU NORD  
Arrondissement de Cambrai  
Canton de Caudry  
Commune de **Villers-en-Cauchies**

- 19 juin 2022 : élections législatives,
- 2 octobre 2022 : brocante,
- 23 octobre 2022 : repas des aînés,
- 18 décembre 2022 : distribution du colis des aînés.

Calendrier présenté par la Commission Municipale « Culture, sport, loisirs, fêtes et cérémonies » et validé par les élus ».

**FIN DE SÉANCE**